

COMMUNIQUE DE PRESSE

Vendredi 19 juin 2020

Pas de relance économique, sociale et solidaire sans soutien fort des entreprises de l'ESS

Le Président de la République affiche sa volonté de travailler à une relance sociale et solidaire de l'économie. Si l'UDES salue ce souhait, elle appelle désormais aux actes avec un soutien marqué des pouvoirs publics à l'ensemble des secteurs de l'économie sociale et solidaire, notamment dans le cadre des concertations sur l'emploi, du Ségur de la santé et de la réforme de la perte d'autonomie.

L'EMPLOI DES JEUNES

L'UDES plaide pour la <u>création de 100 000 « emplois boost »</u> : ciblés prioritairement vers les entreprises à but non lucratif ou à lucrativité limitée, en échange d'un engagement sur la localisation de l'emploi et d'une mesure d'impact, ces emplois qualifiés à forte valeur ajoutée permettraient de conduire et d'accompagner des projets de mutation dans l'économie du « care », circulaire et écologique en ciblant d'abord les jeunes.

Les structures et les acteurs accompagnant les jeunes, notamment les plus en difficulté, doivent bénéficier de moyens accrus pour déployer leurs actions. Une **enveloppe de 200 millions d'euros doit être fléchée en direction des missions locales et des réseaux information jeunesse** afin d'adapter les dispositifs tels que le PACEA - Parcours contractualisé d'accompagnement adapté vers l'emploi et l'autonomie - et la Garantie jeunes, et de renforcer l'obligation de formation des jeunes décrocheurs en 2020.

Enfin, **l'exonération temporaire de contribution patronale d'assurance chômage** (a minima 6 mois) pour l'embauche en CDI d'un jeune de moins de 26 ans faciliterait significativement leur embauche.

PERTE D'AUTONOMIE ET GRAND AGE

L'UDES salue la création d'une 5° branche de la sécurité sociale consacrée à la perte d'autonomie. L'Union plaide pour que son financement relève de la solidarité nationale et souhaite que soit examiné l'opportunité de mettre en œuvre un système assurantiel complémentaire.

Ce nouveau financement devra permettre d'améliorer :

- La rémunération des professionnels de la santé et du soin intervenant en établissement et à domicile.
- La tarification des prestations notamment des services à domicile.



Il est également nécessaire de travailler au développement d'une :

- offre renforcée permettant d'améliorer le maintien à domicile des personnes âgées : articulation entre Ehpad et domicile, prévention, inclusion sociale, numérique.
- gouvernance clarifiée et partagée entre pouvoirs publics, acteurs et usagers tant à l'échelle nationale qu'au niveau des territoires.

« Le Président de la République semble vouloir construire une économie souveraine et solidaire. Ce projet devra obligatoirement s'appuyer sur les entreprises de l'ESS. Ce sont des acteurs inspirants pour la relocalisation des emplois et le développement d'une économie plus éthique, plus robuste et ancrée dans les territoires. Cela suppose d'associer les représentants des employeurs du secteur de manière systématique et anticipée à toutes consultations de sortie de crise. Nous le répétons : ce virage économique, social et écologique ne peut se faire sans nous ! » souligne le président de l'UDES, Hugues Vidor.

Télécharger l'ensemble des propositions portées par l'UDES sur <u>l'emploi</u> ainsi que celles sur <u>la santé et l'autonomie</u>

UDES - L'Union des employeurs de l'économie sociale et solidaire (UDES) regroupe 23 groupements et syndicats d'employeurs (associations, mutuelles, coopératives) et 16 branches et secteurs professionnels. Avec plus de 30 000 entreprises et établissements, employant près d'1 million de salariés, l'UDES est l'organisation multi professionnelle de l'économie sociale et solidaire. Quatre principes guident l'action de l'Union : la réciprocité, la responsabilité, l'utilité et l'expérimentation sociale, le développement durable.